

DOSSIER DE PRESSE

Opération HÉPHAÏSTOS



SOMMAIRE

- 1. Contexte général.....3
- 2. Moyens militaires engagés.....5
- 3. Commandement.....10

1. Contexte général

Chaque été, des zones de plus en plus importantes en France sont confrontées à des feux de forêt de grande ampleur nécessitant la mobilisation des moyens de l'État. Dans ce contexte, les armées engagent chaque année, depuis 1984, des moyens militaires dans le cadre de l'opération HÉPHAÏSTOS.

À la suite des feux de forêt d'ampleur qui se sont déroulés durant l'été 2022, le protocole HÉPHAÏSTOS a fait l'objet d'une révision au printemps 2023 dont les principales modifications sont :

- o l'extension géographique de la zone d'intervention à l'ensemble de la métropole, avec un effort particulier sur la partie sud de la France ;

- o l'élargissement de la période couverte par l'opération.

Engageant des moyens humains, aériens et motorisés, ce dispositif militaire robuste est mis à disposition de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

HÉPHAÏSTOS constitue l'une des missions permanentes des armées françaises relatives à la protection du territoire national.



Cette année, l'opération couvrira une période théorique comprise entre le 26 juin et le 30 septembre 2024 et concernera l'ensemble du territoire métropolitain, avec un effort significatif porté sur les zones sud et sud-ouest. Elle mobilisera **près de 160 militaires, 3 hélicoptères et une cinquantaine de véhicules**, placés sous le contrôle opérationnel (OPCON) des OGZDS concernés.



2. Moyens militaires engagés

2 Modules adaptés de surveillance (MAS)

Composés chacun de 8 militaires, les MAS assurent des missions de contrôle de zone par des patrouilles permanentes. En mesure de se déployer sous 72h, chaque MAS est placé sous le commandement tactique (TACOM) du Délégué Militaire Départemental (DMD) du département où il opère.

Ils sont généralement accompagnés d'un sapeur-pompier, conseiller technique, disposant d'une liaison radio avec le centre de secours pour signaler notamment les départs de feu. En forêt, ils peuvent être accompagnés, sur ordre du Préfet, par des agents de l'Office national des forêts et en zone périurbaine, par des gendarmes ou par des agents de la police nationale.

Les zones de surveillance sont définies par la préfecture. Par ailleurs, les MAS participent à des campagnes d'information du public sur les risques d'incendies et sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs forestiers. Les MAS ont enfin pour mission de surveiller les foyers maîtrisés afin d'éviter toute reprise de feu ou acte de malveillance.



2. Moyens militaires engagés



3 Sous-groupes du génie intégré (SGGI)

Ces sous-groupes comprennent 4 militaires équipés d'un camion KERAX avec remorque porte-engin transportant un tracto-niveleur chenillé. Les SGGI sont intégrés au sein des unités de la sécurité civile et placés sous commandement tactique (TACOM) du Commandant des formations militaires de la sécurité civile (COMForMiSC). Ses moyens lourds de terrassement lui permettent de créer des pare-feux et d'ouvrir des pistes forestières aux colonnes de sapeurs-pompiers pour approcher au plus près des incendies.



1

Détachement d'hélicoptères des armées (DETHELICO)

Le DETHELICO est composé de 3 hélicoptères en alerte en permanence. Une Gazelle, hélicoptère léger, assure des missions de reconnaissance au profit des pompiers (départs de feux, zones de poser possibles, etc.). Elle est aussi un poste de commandement (PC) volant. Elle permet au commandement de diriger les secours au plus près des zones de feux.

Les 2 hélicoptères de manœuvre (Cougar ou Puma) permettent de transporter les pompiers et leurs matériels dans des zones difficiles d'accès et d'assurer, si besoin, les évacuations sanitaires. Ce détachement est composé d'une vingtaine de militaires, dont 4 appartenant au Service de l'énergie opérationnelle (SEO), chargé d'avitailer en carburant les hélicoptères de la mission.



4 Sections militaires de renfort intégrées (SMRI)

Constituées chacune d'une vingtaine de militaires, issus de différentes spécialités, les Sections militaires de renfort intégrées (SMRI) sont principalement chargées d'éviter les reprises d'incendie. Leurs actions permettent de soulager les équipes mobilisées en traitant les lisières peu actives, principalement le long des routes.

Formés en amont de leur engagement par la Sécurité civile, ils sont pleinement intégrés aux équipes de pompiers civils.

Ces moyens sont mis à disposition des différents préfets de zone de défense et de sécurité via la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Le protocole HÉPHAÏSTOS prévoit également un soutien logistique au profit des unités de la sécurité civile et la mise en place de pélicandromes au sein de certaines bases aériennes, en cas de besoin exprimé par les autorités civiles.



En complément des moyens de l'opération HÉPHAÏSTOS et en cas de situation particulièrement critique, les autorités préfectorales peuvent demander le concours d'autres capacités des armées, via la DGSCGC. Dans ce contexte, les procédures de demandes de concours et de réquisitions par l'autorité préfectorale, via la DGSCGC restent les procédures en vigueur.



Lorsque les circonstances l'exigent, d'autres moyens peuvent être mobilisés sur demandes de concours, tels que:

- Les pompiers de l'air des bases aériennes (Istres, Cazaux, Solenzara), marins-pompiers de la base navale de Toulon, pompiers des forces terrestres du 2e Régiment étranger parachutiste (REP) et du 1er Régiment étranger de cavalerie (REC) ainsi que du camp de Canjuers ;
- Les moyens du Service du Commissariat des armées (SCA), pour permettre le transport, l'accueil ou l'hébergement de personnes évacuées et déplacées ;
- Les bases aériennes ou aéronavales pour ravitailler les avions de la Sécurité civile en carburant ;
- Les camions-citernes tactiques.



3. Commandement



Tous les moyens militaires sont placés sous le contrôle opérationnel des officiers généraux des zones de défense et de sécurité (OGZDS) concernés. Ils disposent chacun d'un état-major interarmées assurant une liaison étroite et permanente avec l'état-major (préfectoral) interministériel de chaque zone. Dans chaque département, un délégué militaire départemental assure le contrôle tactique des moyens déployés dans sa zone de responsabilité en liaison avec le préfet de département.



OPÉRATION HÉPHAÏSTOS

Engagement des armées dans la lutte contre les feux de forêts

État-major des armées / juin 2024



@EtatMajorFR

ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE D'OPÉRATION

À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



Depuis **1984**



Dès l'été **2023**

- Depuis 1984, les armées participent chaque année à la lutte contre les feux de forêt dans le cadre de l'opération HÉPHAÏSTOS.
- Face à l'extension des feux de forêts, à compter de l'été 2023, la zone de l'opération est élargie à l'ensemble du territoire métropolitain.
- Du 26 juin au 30 septembre 2024, ce dispositif militaire engage des **moyens humains, aériens et motorisés**, mis à disposition de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

MOYENS MILITAIRES

Mis à disposition des différents préfets des zones, sous contrôle opérationnel de l'officier général de la zone de défense et de sécurité concernée

2 MODULES ADAPTÉS DE SURVEILLANCE (MAS)

- Surveillance et contrôle de zones (massifs)

3 SOUS-GROUPES DU GÉNIE INTÉGRÉS (SGGI)

- Création de coupe feu et ouverture de pistes forestières aux colonnes de sapeurs-pompiers

1 DÉTACHEMENT D'HÉLICOPTÈRE DES ARMÉES (DETHELICO)

- Reconnaissance des zones de feux
- Transport de matériel et des pompiers dans des zones difficiles d'accès
- Soutien en carburant par un détachement du Service de l'énergie opérationnelle (SEO)
- Évacuation d'urgence

JUSQU'À 4 SECTIONS MILITAIRES DE RENFORT INTÉGRÉES (SMRI)

- Traitement des points chauds



160
militaires



3
hélicoptères



50
véhicules

Contact :

Bureau relations médias de l'État-major des armées

Tél. : 09 88 68 28 61 – 09 88 68 28 62

Mail : cab-cema-com.relation-presse.fct@def.gouv.fr

